

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Judith VIEILLE, Maire.

Etaient présents : Judith VIEILLE, Daniel MERIT, Valentin CHAUDRON, Line TOUZEAU, Anne PALUD, Isabel DUBOIS, Patrick MORIN, Véronique DUCOULOMBIER, Michaël BAUDRY, Guillaume GUERIN, Sébastien RAMBAUD, Olivia BOUHIER, Thibaut MICALE, Herminie GUÉRIN.

Absent et excusé : Corinne CARDINAUD qui avait donné pouvoir à Sébastien RAMBAUD

Valentin CHAUDRON a été désigné secrétaire de séance

Date de la convocation : 2 juillet 2026

Ordre du jour :

- *Ordonnance verte*
- *Convention avec le Centre Socio-culturel de Mauzé / Mignon – RAM*
- *Devis travaux de voirie / Pont de la Belette*
- *Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent*
- *Questions diverses*

Approbation du conseil municipal du 4 juin 2026

Madame Le Maire demande à l'assemblée s'il y a des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal 4 juin 2026.

Daniel Merit, 1^{er} adjoint fait remarquer que ce ne sont pas plusieurs salles de classes qui vont être repeintes mais une classe seulement.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal par 14 voix et 1 abstention, approuve le procès-verbal de la séance du 4 juin 2026 tel qu'il a été rédigé.

Mise en place du dispositif « ordonnances vertes » destiné aux femmes enceintes

(49-84-07-2026)

Madame Le Maire rappelle au conseil que lors de la réunion du 4 juin dernier, la mise en place du dispositif « ordonnances vertes » avait été évoquée. Elle informe l'assemblée de la nécessité de promouvoir des actions de santé publique permettant de réduire l'exposition des femmes enceintes aux perturbateurs endocriniens.

A ce titre, il est proposé de soutenir le dispositif « ordonnances vertes » permettant aux futures mamans, sur prescriptions d'un professionnel de santé :

- De participer à des ateliers de sensibilisation et de cuisine,
- De bénéficier de paniers hebdomadaires de légumes issus de l'agriculture biologique.

Ce dispositif vise à encourager une alimentation saine, locale et de saison, contribuant à diminuer l'exposition aux substances nocives pour la mère et l'enfant à naître.

Convention avec le Centre Socio-Culturel de Mauzé /Mignon -RAM

(50-08-07-2026)

La commune s'est engagée avec le Centre Socio-Culturel de Mauzé sur le Mignon dans le cadre de la mise en œuvre du projet social déposé auprès de la Caisse d'Allocation Familiales des Deux-Sèvres.

Madame Le Maire présente au conseil les conventions pour 2026.

- contribution au financement structurel de l'association 1 409.60 €
- contribution au financement du relais petite enfance 1 409.60 €

Après avoir pris connaissance des conventions et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide par 14 voix pour et une abstention :

- de valider les contributions de la commune au financement structurel et de relais petite enfance du Centre Socio-Culturel de Mauzé sur le Mignon
- d'Autoriser Madame Le Maire à signer les conventions

Devis pour entretien de la voirie (PATA 2026)

(51-08-07-2026)

Madame Le Maire informe l'assemblée que, le conseil municipal de la précédente mandature avait pris l'engagement d'inscrire des crédits destinés à des travaux de réfection, d'amélioration et/ou de mise en sécurité des voiries et chemins, tous les ans.

Daniel MERIT présente au conseil les différents devis, il précise que la demande a été faite pour 15 tonnes d'enrobé.

- | | |
|-----------|-----------------|
| - EIFFAGE | 19 800.00 € TTC |
| - COLAS | 19 440.00 € TTC |

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- De retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE, Les Roses Blanches à Vernoux en Gâtine, pour un montant de 19 800.00 € TTC
- Autorise Madame Le Maire à signer le devis correspondant.

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent

(52-08-07-2026)

Madame Le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément à l'article L. 332-8 3° du code général de la fonction publique, tout emploi peut être occupé par un agent contractuel dans les communes de moins de 1 000 habitants et les groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

Elle précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent d'Adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade de d'Adjoint administratif principal 1^{ère} Classe par délibération en date du 16 décembre 2021 à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35h.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Madame Le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée de trois ans renouvelables par reconduction expresse. La durée des contrats successifs ne peut excéder un total de six années. A l'issue de la période maximale de six années, le contrat ne peut être reconduit que par une décision expresse et pour une durée indéterminée, en application de l'article L. 332-9 du code général de la fonction publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade de d'adjoint d'administratif principal 1^{ère} Classe relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'adjoint administratif (assistant services à la population) à temps complet à raison de 35h pour une durée déterminée.

Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} Classe du cadre d'emplois d'adjoint administratif.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent contractuel ainsi que son expérience.

Compte rendu des décisions prises par Madame Le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal :

Objet de la Commande : Restaurant scolaire– Armoire réfrigérée
Fournisseur : ERCO – Montant : 1 707.00 € TTC

Questions diverses

a. Pont de la Belette

Le projet avance. Les habitants s'inquiètent, mais les études environnementales sont en cours et les dossiers de financement ont été déposés. Une fois les aides accordées, validation à faire auprès du maître d'œuvre pour un lancement du chantier aux environs de l'automne 2027.

b. Parquet Mobile

Le parquet Mobile à destination des manifestations a été remplacé pour la somme de 1 449,36 €.

c. Camion du service technique

Suite au dernier conseil où le devis d'un nouveau camion-benne avait été voté, le camion a été livré pour le plus grand bonheur du service technique.

d. Evènement du 13 juillet

Un appel à bénévoles est lancé par la commission animation de la commune afin de demander de l'aide pour l'installation et le rangement de l'animation du 13 juillet « La P'tite Guinguette Maraîchine ».

e. Emploi saisonnier

Un jeune de la commune du Vanneau-Irleau a été recruté pour assurer la saison avec les services techniques afin de renforcer l'équipe et de palier à l'absence de certains agents pour la prise de congés.

f. Gazette

La nouvelle gazette a été distribuée fin juin. Le nouveau format a séduit les habitants. La prochaine édition du mois de septembre est en cours de rédaction.

g. Accompagnement des seniors et de la population

Valentin Chaudron, 3^{ème} adjoint, remercie Line David pour son investissement et son engagement dans l'aide et l'accompagnement apportés aux seniors de la commune durant les périodes de forte chaleur. Des appels téléphoniques et des visites sont régulièrement réalisés par les membres de la commission « Accompagnement des seniors et de la population » afin de maintenir un lien avec les personnes les plus vulnérables et de veiller à leur bien-être.

Par ailleurs, des perspectives de développement de cette action sont actuellement à l'étude. Un appel à la population a également été lancé afin d'augmenter le nombre de bénévoles au sein de cette commission, qui est ouverte à l'ensemble des habitants souhaitant s'investir dans cette démarche de solidarité.

h. Bâtiment chasse

La mairie accorde à l'association de chasse une extension de leur bâtiment. Du fait que le bâtiment existant appartient à la commune, il a été validé avec l'association que la mairie donne son accord et que l'association finance l'extension. La commune s'occupe de la demande du permis de construire.

i. Nuisances liées aux pigeons

Nous rencontrons un problème avec la présence de pigeons sur l'église. Daniel Merit, 1^{er} adjoint, envisageait de faire intervenir une société afin de poser des coupelles avec un produit qui fait fuir les pigeons. Le devis étant très important, une nouvelle étude est en cours afin de trouver une solution moins coûteuse.

j. Peinture école

La peinture dans une salle de classe à l'école débutera le 8 juillet prochain. Le chantier sera réalisé par les agents communaux et Daniel Mérit, 1^{er} adjoint.

k. Défense et sécurité

Remerciement de Judith Vieille, Maire, auprès Guillaume Guerin, conseiller, pour le travail accompli pour la mise à jour et le lancement du chantier de la mise à jour des documents concernant la défense et la sécurité sur le territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h42

Prochain CM :

Judith VIEILLE	Valentin CHAUDRON